

L'équipe :

Virginie MICHELS, psychologue virginie.michels@cpmswbevirton.be
Anne MANIET, infirmière anne.maniet@cpmswbevirton.be
Céline GOLINVAUX, AS celine.golinvaux@cpmswbevirton.be

Document à rentrer au CPMS via la direction de l'école

Chers parents,

La méningite chez l'enfant est une maladie grave. Elle se transmet par des contacts rapprochés. Heureusement, celle-ci est reconnue et soignée rapidement, elle se guérit avec des antibiotiques.

Si un cas de méningite à méningocoques est diagnostiqué dans l'école, votre enfant devrait recevoir rapidement un traitement antibiotique préventif, et ce, dans les 24 heures. Pour cette raison, les médecins scolaires peuvent administrer ce traitement à l'école.

Toutefois, il vous serait loisible de consulter-sans délai- votre médecin traitant qui prescrira la médication. Si votre enfant a été vacciné contre la méningite C (Neissvac, Méningitec, Menjugate), cela ne le dispense pas du traitement préventif en cas de nécessité.

Nous vous demandons de nous informer de votre décision, en complétant le talon ci-dessous.

Nous insistons vivement pour que ce document soit remis à la direction de l'école le plus tôt possible.

Les médecins du centre PMS



Autorisation d'administrer un traitement préventif valable pour l'ensemble de la scolarité

Je sousigne(e) , père, mère, personne responsable de l'élève :

NOM - PRENOM : CLASSE :

ECOLE :..... INTERNE – EXTERNE

- Autorise le médecin du CPMS à donner à mon enfant le traitement préventif contre la méningite.
- N'autorise pas le médecin du CPMS à donner à mon enfant le traitement préventif contre la méningite.
- Mon enfant est allergique à un antibiotique : OUI – NON
Si oui, lequel ?

Mes numéros de téléphone en cas d'urgence :.....

Dates : Signature des parents/tuteurs :.....